

#10 *Septembre 2025*

La lettre de l'Académie de l'île de La Réunion

Agenda de l'Académie

Réunions du bureau (à 9 h)

Samedi 8 novembre

Plénières (à 9 h)

Samedi 6 décembre (Journée d'étude thématique à Saint-Joseph)

Bureau

Christian Landry (Président)
Gilbert Aubry (Vice-président)
Mario Serviable (Trésorier)

Les membres qualifiés

M. Bertin (diffusion du Bulletin), J.-L. Clairambault (secrétaire adjoint), G. Gauvin (site du Boucan), J. Gruchet-Aubry (trésorier adjoint & juriste conseil), R. Lucas (événements & expositions), S. Ribes-Beaudemoulin (coordination de la Lettre de l'AIR).

Équipe de rédaction

Danielle Barret, Laurence Daleau-Gauvin, Gilles Gauvin, Christian Germanaz, Jérôme Gruchet-Aubry, Christian Landry, Raoul Lucas, Sonia Ribes-Beaudemoulin, Sabine Thirel, Dominique Vandanjon-Hérault.

Retrouvez-nous sur

<https://leboucan.fr/>

Contact

academie.iledelareunion@gmail.com



Savanna. Peinture de Sabine Thirel.
Acrylique sur 8 toiles de 20 x 20 cm
(dimension totale 40 x 80 cm). 2022

Le mot du président

Chères académiciennes, chers académiciens, chères lectrices et chers lecteurs,

La parution de cette Lettre coïncide avec celle de notre Bulletin 41, l'Académie proposant à ses lecteurs des publications, des articles qui, pour certains, sont des ébauches pour des réflexions ou des études plus amples. Ainsi, au moment où l'Intelligence Artificielle pose des questions cruciales sur sa place, son rôle, sa puissance, notre équipe de rédaction n'a pas échappé à ces débats qui ne manqueront pas d'être élargis à l'ensemble des membres de l'Académie.

Mais cet enjeu vital pour l'avenir de nos enfants s'accompagne, à l'heure où nous bouclons cette Lettre, d'une actualité immédiate. Nos regards se tournent vers Madagascar, secouée par des manifestations et vers les Chagossiens qui, refusant toute résignation, ont remporté une victoire historique dont Yvan Martial nous narre quelques jalons.

Bonne lecture !

Christian Landry

Zoom sur les III^e Assises de la coopération décentralisée franco-malgache



Les 18 et 19 septembre derniers se sont tenues à Antananarivo les III^e assises de la coopération décentralisée, c'est-à-dire des partenariats conclus entre les collectivités locales françaises et malgaches. Une trentaine de collectivités françaises, des collectivités malgaches, des bailleurs de fonds, des techniciens, des ONG ont participé aux travaux ouverts par le président de la République de Madagascar qui a ainsi donné une solennité sans précédente à l'événement.

Ces assises, organisées conjointement par l'ambassade de France et le gouvernement malgache, ont permis de raffermir des liens entre collectivités locales, de consolider des actions en matière d'eau et d'assainissement, de développement agricole, de lutte contre le réchauffement climatique, d'éducation et de formation professionnelle... A Madagascar, l'aide des collectivités locales françaises représente en moyenne chaque année 4,5 millions d'euros, ce qui est relativement modeste par rapport à une aide publique française totale de quelque 150 millions d'euros.

La Réunion mène une coopération décentralisée déjà ancienne et importante à Madagascar en raison des liens historiques et des complémentarités entre ces deux îles. Le codéveloppement régional est nécessaire pour raccourcir les circuits d'approvisionnement, être moins vulnérables et lutter contre le réchauffement climatique. Il répond aussi au besoin de développer la francophonie, d'aller vers la sécurité alimentaire, d'accompagner les collectivités malgaches, échelon pertinent d'action en faveur des populations locales.

En raison de la place particulière de La Réunion dans cette coopération, j'ai eu le privilège d'intervenir au nom de La Réunion en clôture des travaux aux côtés d'Alain Rousset, président de la région Nouvelle Aquitaine, responsable du « groupe pays » France/Madagascar au sein de Cités Unies France.

Wilfrid Bertile

Parole d'académicien

L'IA ... et nous et nous ?

IA, qui n'a pas entendu prononcer le nom de ce nouveau *Deus ex machina* censé bouleverser favorablement tous les aspects de notre vie, y compris les plus intimes. Si l'injonction de son adoption est parfois horripilante et surfaite, le constat à froid que l'on peut établir nous contraint à observer que nul ne peut échapper aujourd'hui à sa présence plus ou moins discrète, mais toujours plus contrainte, et cela dans la plupart de nos actes quotidiens, même si encore beaucoup d'entre nous n'en sont pas conscients ou du moins estiment y échapper.

Il faut dès à présent désincarner l'image fantasmée de ce « nouveau dieu issu de la machine ». L'intelligence artificielle (IA) est avant tout un outil algorithmique très complexe entraîné (puis auto-entraîné) à énoncer des scénarios composés sur des données solides (c'est-à-dire vérifiées et prouvées) en réponse aux questions et aux propositions qui lui sont soumises dans tous les domaines que notre intelligence peut embrasser. Preuve implacable de son imprégnation colonisatrice, désormais tous les grands éditeurs de logiciels ont ou sont en train d'intégrer l'IA dans la mise à jour des outils numériques que nous utilisons tous les jours ainsi que dans les nouveaux qu'ils diffusent. L'IA est sans aucun doute la nouvelle révolution technologique de nos prochaines années (à court terme) au même titre que la machine à vapeur et l'informatique ont bouleversé en profondeur l'ensemble des sociétés.

L'Intelligence « Artificielle » n'explore pas en permanence

la somme des données disponibles sur le Net, estimée aujourd'hui à environ 150 mille milliards de gigaoctets, dont seule une partie très limitée sert à son entraînement. Elle n'est pas un simple agrégateur et producteur de données prélevées sur le Net à une vitesse presque lumineuse, elle est bien plus que cela. Il n'est pas dans mon propos, ici, d'analyser les détails complexes de la mécanique et du fonctionnement des IA dont les plus connues sont : ChatGPT, Grok, Claude, Gemini, Perplexity, Mistral pour les généralistes, Dall, Midjourney, Stable diffusion, Nano Banana (développée par Google/Gemini) pour les génératives d'image, Whisper, ElevenLabs pour les IA génératives de voix et de transcription, GitHub, Cody, Replit Ghostwriter qui produisent du code pour les développeurs.

L'évidence indiscutable de la présence quotidienne de l'IA implique une interrogation légitime à propos des activités et des publications de l'Académie. Précisons toute de suite que pour une revue, la rédaction d'articles par l'IA est totalement prohibée d'un point de vue déontologique et ce point ne mérite aucun débat tant l'intention est surréaliste pour n'importe quelle revue de bonne tenue. Il va de soi que tous les textes ont de vrais

auteurs qui ne sauraient être remplacés par l'IA. Ce point n'étant pas discutable et donc acquis, il reste à balayer l'horizon potentiel de l'IA dans le cadre de l'Académie.

Elle ne peut pas être simplement cantonnée, selon certains de ses utilisateurs, au rôle de correcteur d'orthographe et de grammaire ainsi qu'à celui de relecteur syntaxique. Depuis plus d'une vingtaine d'années, il existe d'excellents outils dans ce domaine sans réduire l'intérêt de l'IA à cette fonction. En revanche, comme outil de prospection des bases de données ouvertes, l'IA apparaît très performante. Elle peut par exemple, comme dans mon cas, nous permettre de retrouver des textes anciens numérisés par des institutions les plus improbables éparpillées sur l'ensemble de la planète et dont la plupart nous sont inconnues.

Elle peut servir également à modéliser différentes hypothèses de recherche et de les confronter à divers scénarios sous le contrôle de notre répertoire cognitif et de notre esprit critique. En résumé, les matériaux et les résultats collectés par son intermédiaire et vérifiés par nos soins peuvent nous permettre de construire et de développer des problématiques originales qui devront ensuite être synthétisées par notre système de pensée et mises en texte sous notre propre écriture. Pour rappel, un écrit rédigé par l'IA ou en grande partie par cet outil comporte des balises invisibles disséminées aléatoirement

dans le document mais facilement détectables avec des logiciels spécifiques...

Enfin, il faut être conscient également qu'une demande formulée à une IA, comme ChatGPT, consomme 15 fois plus d'énergie que celle effectuée sur Google. Cela signifie que les fermes d'entraînement des IA et celles des centres de données (Data Center) consomment aujourd'hui presque 2 % de la consommation énergétique mondiale et génèrent une empreinte carbone de l'ordre de 4 % de l'ensemble global. Même s'il ne s'agit là que de données évaluées car leur mesure standard reste encore très compliquée à mettre en œuvre collectivement, chacun peut aisément anticiper les enjeux environnementaux liés au développement exponentiel de l'Intelligence « Artificielle ».

Pour conclure cette séquence, il faut rappeler clairement le parti pris non négociable de l'Académie qui ne saurait accepter, pour publication, aucun texte rédigé par l'IA ou en grande partie par cet outil... sans pour autant renier sa capacité performative pour nos recherches académiciennes.



Image générée par le chatbot d'IA générative ChatGPT en lui demandant d'associer l'Académie de l'île de La Réunion Arts, Lettres et Sciences et l'IA.

Lumière sur

Le Réunionnais Ballot-Beaupré, le magistrat qui rétablit l'honneur de Dreyfus et de la France

Quand on évoque l'affaire Dreyfus et l'engagement de ses défenseurs, on cite facilement Zola, moins Anatole France, Jaurès, Clemenceau ou Trarieux, fondateur de la Ligue des droits de l'homme et un des avocats de Dreyfus, et pas du tout celui qui a mis une fin heureuse à l'affaire en innocentant Alfred Dreyfus : le magistrat réunionnais Alexis Ballot-Beaupré, victime d'un oubli immérité.

La résolution de l'affaire Dreyfus est, selon l'historien Emmanuel Naquet, « une des pierres angulaires de l'idéal républicain ». Elle illustre tragiquement le vieil antisémitisme français – le complexe de Judas – condamnant Dreyfus, officier français, au seul motif qu'il est Juif. Elle serait restée, malgré le *J'accuse* de Zola – lettre ouverte dans le journal *L'Aurore* au président de la République Félix Faure – sans réponse probante, entachant indéfiniment la France, sans le règlement judiciaire définitif par le premier président de la Cour de cassation, Alexis Ballot-Beaupré. C'est lui qui donne lecture de l'arrêt du 12 juillet 1906 qui rétablit un homme et un pays dans leur honneur ; cet arrêt est affiché dans toutes les communes de France. Il avait déjà tenté – en vain – en 1899 de casser le jugement du Conseil de guerre de Rennes en 1894, condamnant le capitaine Dreyfus au bagne à perpétuité. Le procureur Manuel Baudoin le rappelle à Dreyfus : « Au milieu des déchaînements de toutes ces hideuses passions acharnées sur vous, Ballot-Beaupré a eu le courage de se dresser de toute la hauteur de sa conscience et de dire, avec toute l'autorité qui s'attachait à son caractère, le mot décisif. C'est lui qui vous a rendu l'honneur et a proclamé votre innocence. Tous, nous qui sommes passionnés pour la justice et pour la vérité, nous lui en conservons une infinie gratitude » (Lettre, 26 décembre 1911).

Né à Saint-Denis de La Réunion le 15 novembre 1836, fils d'un Inspecteur de Marine, il est orphelin à 1 an. En 1857, à 21 ans, il obtient le 1^{er} Prix de droit français à la faculté de Paris ; docteur en droit (1859), il se fait remarquer à la Conférence des Avocats, le 16 novembre 1861, par son intervention - *Parallèle entre l'éloquence du barreau, celle de la tribune et celle de la chaire*. Il commence sa carrière dans la magistrature en 1862 à Montbrison et la terminera comme Premier président de la Cour de cassation de 1900 à 1911. Dans l'affaire Dreyfus, Ballot-Beaupré opposera à la haine et aux falsifications la rigueur de la justice. C'est ce que rappellera le Président de la République Armand Fallières par le décret du 18 janvier 1911, l'élevant au grade suprême de Grand-Croix de la Légion d'honneur. Il meurt le 16 mars 1917 à Paris. Dans l'hommage funèbre, l'avocat général Paul Peyssonnié déclare : « Esprit très fin et



Chromolithographie du magistrat Alexis Ballot-Beaupré, 1^{er} président de la Cour de Cassation. Carte à collectionner des albums de la marque Chocolat Guérin-Boutron, série « Les personnages célèbres » (10,3 x 6,3 cm). Début XX^e siècle. Coll. privée. (à gauche)



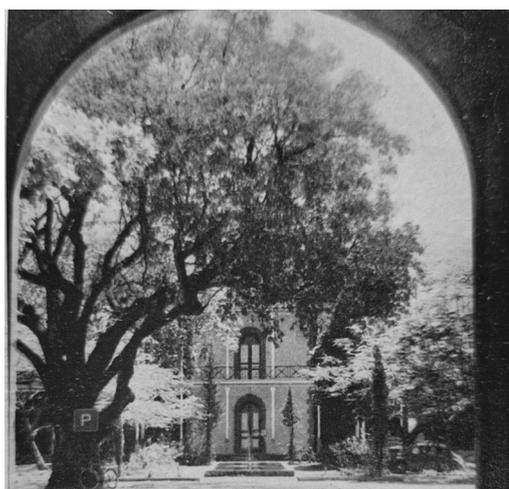
Ballot-Beaupré, 1^{er} président de la Cour de Cassation, photographié par Eugène Pirou (1894-196). Il porte alors la médaille d'Officier de la Légion d'Honneur. DREY_4_58.1_p1, Brandeis University Librairies. (à droite)

très droit, brillant talent d'audience avec une inlassable activité, de la prudence, du tact, on le considérait partout comme un magistrat incomparable. L'incarnation du droit, c'était lui (...). Il a porté le style judiciaire au sommet de la perfection » (Mardi 16 octobre 1917). Son buste, réalisé en 1946 par le sculpteur Robert Delandre, se trouve au palier d'honneur de la Cour de cassation à Paris. Il n'y a pas de preuve connue d'hommage public dans son île natale. Seuls deux autres Réunionnais ont été Grand-Croix depuis sa création par le décret du 30 janvier 1805 : le général François Bailly de Monthion (19 avril 1843) et l'Amiral Lucien Lacaze (12 juillet 1921).

Et Dreyfus ? Le samedi 20 juillet 1906, il reçoit à l'École Militaire, à Paris, la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du général Octave Gillain. Douze ans plus tôt, le 5 janvier 1895, dans le même lieu, il avait été dégradé publiquement avant de partir au bagne de l'île du Diable en Guyane.

Pour le 120^e anniversaire de la réhabilitation de Dreyfus et le 190^e anniversaire de la naissance d'Alexis Ballot-Beaupré en 2026, l'affiche de la Laïcité leur sera consacrée.

Mario Serviabile



Pépète

Les bureaux de l'Académie en 1960

Cette photo inédite, dont l'auteur nous est inconnu, est un moment d'histoire, de La Réunion et de l'Académie. C'est au premier étage de ce qu'on appelait alors « l'ancien Hôpital Militaire », avenue de la Victoire, où étaient centralisés la plupart des services administratifs de la Colonie, que l'Académie a ses bureaux. Elle les occupera jusqu'au début de la décennie 1960, année où la photo est prise, pour céder la place au Tribunal administratif. Démarre alors des décennies d'errance, mettant à mal le patrimoine de l'Académie dispersé entre les domiciles de ses présidents. Le 23 septembre 2024 le maire des Avirons nous offre de splendides locaux mettant fin à cette longue errance.

Coll. R. Lucas

Raoul Lucas

Coup de cœur

Histoire des Archives privées Huet de Froberville, Itinéraire de manuscrits séculaires : Madagascar - Île Maurice - France

Sous la direction de Klara Boyer-Rossol et Isabelle Dion



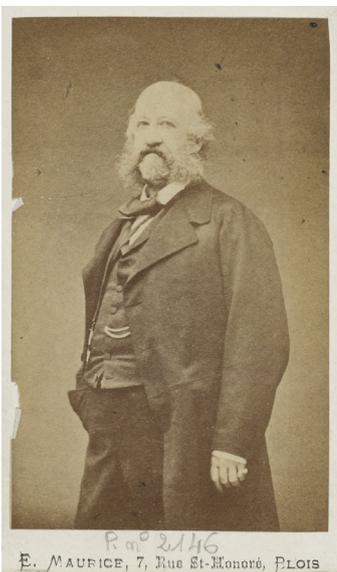
Les éditions Cicéron ont livré en novembre 2024 un élégant ouvrage de 108 pages, au format 26 cm x 18 cm, à la couverture cartonnée, abondamment illustré : outre les images qui parsèment les six chapitres, un cahier illustratif de 32 pages clôture l'ouvrage, complété

par une courte chronologie et une bibliographie ciblée, le tout pour présenter l'itinéraire méconnu de précieux manuscrits relatifs à Madagascar, aux îles Mascareignes et à la côte orientale de l'Afrique, lesquels furent conservés pendant plus de deux cents ans au sein de la famille Huet de Froberville.

Une famille aristocratique de planteurs mauriciens

Les Huet de Froberville sont une vieille famille aristocratique française, établie à l'Isle de France (île Maurice actuelle) à la fin du XVIII^e siècle. L'aïeul, Barthélémy Huet d'Arlon, chevalier de Froberville, était capitaine d'infanterie. Il participa à la campagne militaire menée contre la marine anglaise par Suffren dans l'océan Indien entre 1781 et 1784. Définitivement établi ensuite à l'Isle de France en 1788, cet aïeul s'adonne avec passion à la collecte de toutes sortes d'informations sur Madagascar, et les Mascareignes, réunissant, en sus de ses observations personnelles, une première

bibliographie. Une partie des manuscrits fut d'ailleurs vendue à Robert Townsend Farquhar, en 1815. Tout le reste est transmis ensuite à sa descendance, en particulier son petit-fils, Eugène Huet de Froberville (1815-1904), qui poursuit avec assiduité les travaux de son grand-père, les complétant même en faisant preuve d'un véritable engouement anthropologique pour les populations de la côte orientale de l'Afrique, celles issues des territoires actuellement délimités par l'état mozambicain ou la Tanzanie. Eugène recueille des récits de vie de travailleurs autrefois esclavisés, à l'Isle de France, devenue anglaise depuis 1810, et ayant aboli l'esclavage en 1835.



Portrait d'Eugène Huet de Froberville par le photographe Eugène Maurice à Blois. Source Gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France

Un fonds exceptionnel à l'itinéraire hasardeux

Les manuscrits, dont l'ouvrage retrace le parcours, sont composés non seulement des 11 carnets d'Eugène de Froberville (1815-1904), mais aussi des notes, des articles pour des sociétés de Géographie, de la correspondance, de cartes, dessins, et gravures, et des 63 bustes anthropologiques moulés sur d'anciens captifs en 1846, avec du plâtre (une collection représentant les visages de 58 personnes, dont une seule femme. À l'île Bourbon/La Réunion,

l'esclavage n'étant aboli qu'en 1848, les bustes moulés en 1846 le sont sur des captifs non affranchis. De cet ensemble, il ne reste aujourd'hui que 53 bustes.

À ces documents, s'ajoute la collection de notes et travaux rassemblés par l'ancêtre d'Eugène de Froberville, son grand-père Barthélémy Huet d'Arlon de Froberville (1761-1835). Eugène de Froberville avait quitté l'île Maurice depuis 1827, avec sa famille, pour faire ses études en France. Devenu adulte, il profite de sa situation de rentier pour s'intéresser aux travaux de son ancêtre, les faisant revenir de l'île Maurice en France, et les entreposant d'abord au château familial de Villelouet, puis à la Pigeonnière, une dépendance du château de Villelouet dans le Loir-et-Cher.

Autant le dire : il s'agit d'une collection exceptionnelle, mise en lumière par l'historienne Klara Boyer-Rossol, et valorisée depuis que le descendant de la famille Huet de Froberville, Emmanuel (Eugène était son bisaïeul), s'est finalement décidé à confier son héritage aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Isabelle Dion, ancienne directrice des ANOM, préface l'ouvrage en insistant, non sans émotion, sur le caractère exceptionnel de ce fonds.

Un historique scrupuleux

Le premier chapitre s'ouvre sur un rappel de l'itinéraire des archives privées, d'abord au sein de la famille Huet de Froberville, puis au sein de la communauté scientifique et des institutions publiques, du musée de Blois aux Archives nationales d'outre-mer, en passant par le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris pour les éléments dits anthropologiques.

Les deux chapitres suivants décrivent les fonds Barthélemy Huet d'Arlon de Froberville, puis le fonds Eugène de Froberville - notamment les notes relatives aux recherches lexicales sur les langages "makua" et "Yambane" - , tandis que les quatrième et cinquième chapitres se focalisent sur la bibliothèque de la Pigeonnière, l'une des plus importantes en son temps sur tout ce qui concerne l'île de Madagascar. Nombre de manuscrits ou d'ouvrages originaux y étaient conservés, non seulement en français, mais aussi en allemand, en anglais ou en portugais. Les fonds de la bibliothèque, dispersés après la vente du château de la Pigeonnière en 1934, ont en partie été sauvegardés par une héritière de la famille, Eva, veuve de Lucien Huet de Froberville, dont le fils, Jacques, transmet à son tour l'ensemble des archives familiales à Emmanuel. C'est dans le grenier de la maison de ce dernier que l'historienne Klara Boyer-Rossol prend connaissance de ces fonds originaux et en mesure toute l'importance : " un trésor d'archives", s'exclame-t-elle. Elle n'a de cesse, par la suite, de les étudier, et d'œuvrer pour les porter à la connaissance du grand public. Cette trajectoire finale du fonds Huet de Froberville est décrite dans le sixième chapitre, exaltant la redécouverte de tout cet ensemble d'origine privé, à présent disponible pour de nouvelles recherches.

L'avant-propos de l'ouvrage est rédigé de la main du descendant des Froberville, Emmanuel Huet de Froberville. Laissons-lui la parole : "J'aime à croire qu'Eugène serait satisfait de savoir son travail de toute une vie ainsi sauvé et exploitable".

Dominique Vandanjon-Hérault

Fenêtre sur l'Indianocéanie

Les Chagos : jalons pour l'histoire



Situé à l'extrême sud des Maldives et à plus de 2000 km au nord-est de l'île Maurice, l'archipel des Chagos est constitué d'une soixante d'îles coralliennes couvrant une superficie d'un peu plus de 50 km². Découvert au XVI^e siècle par les Portugais, l'archipel fut ensuite possession française avant de devenir, après le traité de Paris de 1814, une colonie britannique rattachée

à l'île Maurice. À équidistance des côtes d'Afrique, de l'Indonésie et de l'Australie, situé sur les routes de grande importance pour le trafic maritime mondial, à mi-chemin du canal de Mozambique et du Déroit d'Ormuz, l'archipel occupe une position géographique majeure. Quand, dans le vent de la décolonisation, se profile l'indépendance de l'île Maurice, le monde est en pleine guerre froide et l'océan Indien l'enjeu de rivalités entre les puissances occidentales qui tiennent à préserver leurs intérêts et les soviétiques présents dans la région. C'est dans ce contexte, qu'à l'initiative des Américains, est conclu en 1961 un accord secret anglo-américain pour préserver les intérêts occidentaux. Celui-ci débouche en 1965 sur la création par la Grande-Bretagne ab nihilo du British Indian Ocean Territory (BIOT) qui regroupe, au départ, l'archipel des Chagos et trois îles détachées des Seychelles (Farquhar, Desroches et Aldabra). Mais ces trois dernières îles seront assez vite restituées aux Seychelles, ramenant le BIOT au seul archipel des Chagos.

Devenu un enjeu géostratégique et géopolitique majeur, l'archipel voit son destin et celui de sa population (s'élevant à un peu moins de 2000 personnes) basculer. Les Chagossiens sont les descendants des esclaves puis des travailleurs sous contrat, expédiés dans ces îles pour leur mise en valeur. Répartis sur les différentes îles de l'archipel, dont Diego Garcia, la plus importante et la moins éloignée de l'île Maurice, les Chagossiens s'adonnent à la pêche, à l'élevage et à la culture du coprah. Brutalité inouïe et mensonges cyniques se conjuguent alors, en faisant fi des droits humains les plus fondamentaux et en violation totale du droit international, amenant la déportation des Chagossiens vers l'île Maurice et l'excision de l'archipel de l'État mauricien, qui accède à l'indépendance en 1968. En 1973, l'archipel des Chagos est vidé de ses habitants qui, jetés sur des quais de Port-Louis et abandonnés des autorités, vécurent dans les bidonvilles de la capitale, dans la misère totale. Les 3 millions de livres sterling versés par les autorités anglaises au gouvernement mauricien pour aider à l'insertion des Chagossiens furent affectés à d'autres « priorités ».

Nettoyé l'archipel des Chagos est mis à disposition de l'armée américaine par la Grande-Bretagne pour une période de cinquante ans contre d'avenants contrats. En 1973, c'est l'ouverture officielle de la base militaire de Diégo Garcia qui, au rythme soutenu des aménagements, devient un véritable porte-avions insulaire pour les bombardiers B52 et une station navale accueillant également sous-marins nucléaires, stock d'armes et entrepôts. C'est de Diégo Garcia, base militaire majeure américaine dans l'océan Indien, que vont décoller les bombardiers américains dans les guerres d'Irak et d'Afghanistan. Dans la première moitié de la décennie 1970 l'excision des Chagos finit par s'inviter dans l'actualité politique mauricienne,

d'abord à l'initiative du Mouvement Militant Mauricien puis des autres formations politiques. Toutes finissent par réclamer la rétrocession de l'archipel à l'État mauricien. Quant aux Chagossiens, ils ne se sont jamais résignés à leur situation d'errance et de misère. Multipliant les manifestations, ils n'ont eu de cesse d'interpeller les gouvernements mauricien et britannique pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

Dans le même temps, et avec le soutien de nombreux amis, dont ceux de La Réunion, ils vont lancer de nombreuses initiatives, tant juridiques que politiques, pour mobiliser l'opinion internationale, de Mandela à Jean-Paul II, et faire triompher leur cause, de la Cour Internationale de justice de la Haye au Vatican, de Monseigneur Desmond Tutu et de ses collègues Prix Nobel de la Paix à l'UNESCO. Au cœur de cette dynamique, le Groupe Réfugiés Chagos et Olivier Bancoult, son leader.



« Nous appartenons aux Chagos et les Chagos nous appartient ». Manifestation du Groupe réfugiés Chagos devant l'ambassade britannique à Port-Louis le 28 septembre 2015 (en haut).

Réunion du Comité de solidarité Chagos et le Mouvement réunionnais pour la paix à La Réunion le 17 octobre 2024 (en bas).

Avec l'aimable autorisation du journal « Témoignages ».

C'est rapporté à ces décennies de luttes, émaillées de chausse-trappes, de manœuvres dilatoires, de coups bas et de coups de force, qu'il faut mesurer l'exploit des Chagossiens qui, n'ayant jamais douté de leur certitude de retourner chez eux, ont fait plier le 3 octobre 2024 l'Angleterre. Cet accord vient d'être massivement ratifié en deuxième lecture à la Chambre des Communes le 9 septembre dernier. L'État mauricien retrouve la pleine souveraineté sur l'archipel des Chagos, disposant en prime une zone exclusive économique de 2 millions de km². Les Chagossiens se préparent à rentrer chez eux.

Raoul Lucas, entretien avec Yvan Martial

Les académiciens ont participé

Manifestations / Conférences



. *Les fleurs éléments totémiques de la civilisation créole* (Mario Serviabile), conférence dans le cadre du centenaire des armoiries et devise de La Réunion à la Plaine des Palmistes (15 août).

. *Le passé légende du peuple de la canne* (documentaire de Céline Aho-Nienne), projection à la Galerie cinq dimensions à Grands Bois (5 septembre).

. *60^e anniversaire de la création de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de La Réunion)* (Wilfrid Bertile), participation à la table-ronde organisée à Saint-Denis (12 septembre).

. *L'archéologie des territoires français de l'océan Indien, Bilan et perspectives* (Fabien Delrieu), conférence dans le cadre des 15 ans de l'archéologie, Université de La Réunion à Saint-Denis (16 septembre).

. *Soley i lev a lest* (documentaire de Céline Aho-Nienne), projection au Ciné Palmes à Sainte-Marie (20 septembre).

. *Coopération internationale entre les parcs nationaux d'Afrique du Sud et le Parc national de La Réunion* (interprétariat de Jean-Luc Clairambault), CIRAD pôle 3P à Saint-Pierre (22-25 septembre).

. *Inauguration des panneaux sur la revégétalisation des plages de l'Ermitage et des Brisants* (dessins de Nadia Charles), à l'Ermitage les Bains - Saint-Paul (23 septembre).

. *La population réunionnaise entre 1920 et 1982. Entre défi et exubérance* (Dominique Vandanjon), conférence des Amis de l'Université à la BDR à Saint-Denis (24 septembre).

. *Mon corps, mon droit, mon choix* (Raoul Lucas), participation à la table-ronde organisée dans le cadre des journées nationales du droit à l'avortement et à la contraception, Kazaoké à Saint-Pierre (27 septembre).

. *Roland Garros dans la Grande Guerre, un destin brisé* (Eric Boulogne), conférence à la médiathèque Anne Mousse à Sainte-Marie (27 septembre).

Ne ratez pas ! (octobre à décembre 2025)

Manifestations / Conférences

. Conférence « *Économie bleue, économie verte, Ecocritique, Eco-poétique* » (participation d'Issa Asgarally), Université de Maurice au Réduit (le 2 octobre).

. Tables-rondes du Festival du Livre de Trou d'Eau-douce (participation d'Issa Asgarally), île Maurice (3-5 octobre).

. *Salon du livre Athena* (participation et dédicaces de Gilles Gauvin et Sabine Thirel), à Saint-Pierre (9-12 octobre).

. *Hommage à Rainandriamampandry, ministre de l'Intérieur malgache fusillé par les Français le 15 octobre 1896* (participation de Harilala Ranjatohery), Antananarivo, Madagascar (15 octobre).

. *Jules Bertaut, une figure du Tampon* (Dominique Vandanjon), conférence des Amis de l'Université au Centre culturel le Sud à Saint-Pierre (30 octobre).

. *Quand la Malle ouvrit les îles de l'océan Indien occidental aux rythmes du monde* (Danielle Barret), conférence des Amis de l'Université à la BDR à Saint-Denis (17 décembre).

. *Reptiles de La Réunion*, exposition qui propose de les découvrir à travers une immersion au cœur des paysages originels reconstitués de l'île. À Kélonia, Saint-Leu.

. *Passage*, exposition-restitution de la résidence « Arts et design » de l'artiste plasticien Julien Gaillot. Visible à la Villa Mas (ex Artothèque) jusqu'au 15 janvier 2026.

. *Machine sensible*, une exposition d'œuvres numériques et plurimédias réalisées par Mounir Ayache, Diane Cescutti, Abel Techer et Raphaëlle Von Knebel. À la Cité des Arts, du 3 octobre 2025 au 31 janvier 2026.

. *La lumière mit la main dans le sac du soir et en tira une étoile*, exposition collective à la croisée de l'art, du design et du territoire et projection du documentaire de Céline Aho-Nienne. À la galerie 5D à Grands-Bois jusqu'au 19 octobre.

. *Cavernes volcan*, exposition immersive pour un voyage de près de 250 ans d'histoire à travers le chantier de fouilles archéologiques sur les cavernes du massif du piton de la Fournaise mené par la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion. À la Cité du Volcan.

Une académicienne à l'honneur



Claude Mignard-Moy de Lacroix, médecin neurologue (e.r.) a été élue membre correspondant de l'Académie des sciences d'outre-mer, dans la IV^e section, consacrée aux sciences physiques, naturelles, biologiques et leurs applications. L'ASOM compte au total 5 sections avec une vingtaine de membres titulaires par section soit une centaine d'académiciens, et autant de membres correspondants.



Première femme réunionnaise élue, elle succède à d'illustres Réunionnais qui ont fait partie de cette grande institution : l'Amiral Lacaze, Jean d'Esme, Marius et Ary Leblond, Raphaël Barquissau.

Gageons que la présence d'une académicienne de l'île de La Réunion au sein de l'ASOM renforcera le rapprochement entre les deux académies, amorcé lors du colloque pour les troisièmes entretiens de l'Académie des sciences d'outre-mer qui s'est tenu le 30 mars 2023 à Saint-Pierre.